

CHAMPIONNAT DISTRICT FEMININES JEUNES

U15F à 8 / U15F à 11 / U18F à 7 / U18F à 11

ART 1 : LICENCIÉES

Les championnats sont ouverts aux joueuses licenciées dans les catégories d'âge correspondantes :

- **U15F** : joueuses U14F et U15F. Sur classement de 3 U13F maximum autorisé.
- **U18F** : joueuses U16F, U17F, U18F. Sur classement de 3 U15F maximum autorisé.

Dérogation District 35 :

En **U15F à 8 et U15F à 11 D2 uniquement**, si le club ne dispose pas d'équipe U18F, il est autorisé à faire jouer 2 U16F en sous-classement.

ART 2 : ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux équipes féminines des clubs affiliés au District, ainsi qu'aux équipes issues de groupements de jeunes validés.

ART3 : QUALIFICATION – PARTICIPATION

Composition des équipes :

- **U15F à 8** : 8 joueuses + 3 remplaçantes
- **U18F à 7** : 7 joueuses + 3 remplaçantes
- **U15F à 11 / U18F à 11** : 11 joueuses + 3 remplaçantes

- Règle de la 'remplaçante remplacée' applicable.
- 4 joueuses mutées maximum par match, dont 1 hors période.

Les règles de qualification et participation non reprises dans ce règlement particulier sont applicables

Rappel : Une équipe Foot à 11 est considérée comme équipe supérieure à Une équipe Foot à 8

Explications : Equipe Foot à 11 U18F Supérieure à une équipe Foot à 8 U18F

ART 4 : ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Le Calendrier général est proposé par la commission et validé par le comité de direction.

Temps de jeu & ballon :

- **U15F à 8** : 4 x 16 min - Ballon T5
- **U15F à 11** : 2 x 40 min - Ballon T5
- **U18F à 7** : 2 x 35 min - Ballon T5
- **U18F à 11** : 2 x 45 min - Ballon T5

Jours et horaires :

- **U15F à 8 / U18F à 7** : samedi matin
- **U15F & U18F à 11** : samedi après-midi - horaires à préciser lors de l'engagement (13h30 ou 15h30).

Toute demande de changement de date, horaire ou lieu doit se faire via Foot clubs avec accord de l'adversaire.

Feuilles de match :

- **FMI obligatoire** pour les catégories à 11 - transmission sous 4h.
- **Feuille de match Papier accepté** pour les catégories à 8 ou à 7 - transmission sous 24h.
- En cas de non-respect des délais, une amende de 30 € sera appliquée.

Format des compétitions :

Le format de chaque compétition sera défini après clôture des engagements car celui est grandement lié au nombre d'équipes engagées.

Les accessions et rétrogradation entre niveaux pour chacune des phases (D1/D2), seront fournies avec les calendriers sur le site du District avant le début des compétitions.

En fin de saison, un classement sera établi par catégorie pour désigner le Champion Départemental.

ART 5 : TERRAINS

Les rencontres se déroulent sur des terrains classés (gazon, synthétique ou stabilisé).
Des dérogations peuvent être accordées par la commission.

ART 6 : CLASSEMENT

Les critères suivants sont appliqués dans l'ordre pour départager les équipes :

1. Cotation par points : victoire = 3 pts, nul = 1 pt, défaite = 0 pt, forfait/pénalité = -1 pt
2. N° d'équipe (priorité à l'équipe 1 sur l'équipe 2)
3. Classement particulier aux points entre équipes à égalité (1)
4. Différence de buts sur le classement particulier
5. Différence de buts sur l'ensemble de la compétition
6. Meilleure attaque
7. Plus grand nombre de victoires
8. Moins de défaites
9. Moins d'exclusions
10. Moins d'avertissements

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match ayant opposé les dites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat, il subsiste des équipes encore à égalité, le classement particulier est de nouveau appliqué entre celles-ci. Si des équipes restent à égalité on passe au point c. : C'est à dire goal average particulier

ART 7 : ARBITRAGE

Préconisation : arbitrage à la touche assuré par les jeunes.

Désignation possible d'un arbitre officiel par la Ligue ou le District. Frais partagés entre les deux clubs.

À défaut : arbitrage central effectué par un dirigeant tiré au sort parmi les deux clubs.

ART 8 : COUPES

Le District organise des **Coupes U15F à 8 / U15F à 11 / U18F à 7 / U18F à 11**.

Participation automatique pour les équipes engagées, sauf refus signalé au District.

Élimination directe sur un seul match.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : séance de tirs au but (pas de prolongation).

- **U15F à 8 / U18F à 7** : 3 tirs au but
- **U15F à 11 / U18F à 11** : 5 tirs au but
- **En cas d'égalité à l'issue de la série de tirs au but** : mort subite.

Le terrain est désigné par la commission. En cas d'indisponibilité : inversion.

Règles de participation identiques à celles du championnat.

ART 9 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, les textes de la F.F.F. et de la L.B.F. s'appliquent.

Réserves et réclamations seront examinées par le Comité de Direction de la L.B.F.